



Assurance habitation - tiers responsable non assuré

Par **Osyris**, le **24/03/2011** à **23:43**

Bonjour,

Suite à très petite fuite d'eau dans mon appartement, provenant de l'appartement de mon voisin, j'ai contacté mon assurance et mon propriétaire. Pour l'instant, mon propriétaire attend que nous fassions les démarches au près de nos assurances. Or au moment de remplir le constat du sinistre j'ai appris que mon voisin n'avait plus d'assurance habitation. Il va en souscrire une immédiatement, et souhaiterait que l'on décale simplement les dates dans le constat (2 jours environ). Mais d'après ce que j'ai pu glaner comme informations sur internet et ce forum il me semble que cela pourrait s'avérer plutôt dangereux (pour lui et moi). J'ai cru comprendre que s'il déclare un sinistre immédiatement après avoir souscrit une assurance habitation, une suspicion de fraude peut donner lieu à une enquête. Vais-je être inquiété si le "décalage" des dates est constaté? J'ai entendu par ailleurs qu'il y avait une sorte de délai de carence lors d'une souscription à ce type d'assurance. Cela signifie-t-il que de toute façon, son assurance ne prendrait pas en charge le sinistre dont l'origine (inconnue) provient de chez lui?

Merci